

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 19 mai 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### L'ÉNERGIE

LA MISE EN VALEUR DES SABLES BITUMINEUX DE PEACE RIVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Albert Cooper (Peace River):** Madame le Président, étant donné que la mise en valeur des sables bitumineux de Peace River créerait des milliers d'emplois d'un bout à l'autre du Canada au moment où nous avons si désespérément besoin de ces emplois, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fasse tout en son pouvoir pour que le projet des sables bitumineux soit mis en route le plus rapidement possible.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE ZIMBABWE—L'EMPRISONNEMENT D'UN DÉPUTÉ ET DE CHEFS DE L'OPPOSITION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Merci, madame le Président. Le Canada a particulièrement intérêt à souhaiter le succès de la poussée démocratique multipartite au Zimbabwe. Des événements récents ont suscité de sérieuses inquiétudes au sujet de ce genre de démocratie dans ce pays. L'emprisonnement du député W. E. Stuttaford, les menaces d'arrestation proférées contre le député Dennis Walker et, surtout, l'emprisonnement de chefs noirs qui s'opposent au parti au pouvoir devraient faire que nous soyons tous particulièrement inquiets au sujet de l'avenir. Je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures établisse une liaison spéciale avec le gouvernement du Zimbabwe afin de pouvoir lui communiquer notre inquiétude et surveiller le degré des libertés politiques accordées à tous les partis dans ce pays.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Girve Fretz (Érié):** Madame le Président, les circonscriptions fédérales représentées par des députés libéraux, qui sont à juste titre terrifiés par la colère de leurs mandants, doivent recevoir des millions de dollars du gouvernement fédéral, en principe dans le cadre de programmes de main-d'œuvre. Il s'agit en fait d'un stratagème cynique et à peine déguisé pour acheter les électeurs avec leur propre argent. Étant donné cette trahison, madame le Président, je propose, avec l'appui du député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway):

Que les Canadiens aient sous peu l'occasion d'exercer leurs prérogatives et de battre tous les députés libéraux, pour démontrer jusqu'à quel point ils ont de la répugnance pour cette tentative manifeste d'achat de leurs suffrages.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

## LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA PROTECTION DES JEUNES CANADIENS CONTRE L'INTOXICATION PAR LES VAPEURS DE SOLVANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Dernièrement, la Cour d'appel du Manitoba a cassé un arrêté municipal de la ville de Winnipeg visant à réglementer la vente de colles et de matières plastiques qui servent à coller les modèles réduits et que respirent les jeunes, habitude que l'on sait être extrêmement nocive et qui présente un problème non seulement à Winnipeg mais dans le Nord et d'autres villes du Canada. Selon les arguments qui ont été présentés contre cet arrêté et auxquels la Cour d'appel a fait droit, la question relève de la compétence fédérale et doit être résolue par le Parlement. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre invite vivement le ministre de la Justice à saisir sans tarder le Parlement de mesures législatives afin de régler ce grave problème et de mettre enfin en place les mécanismes pouvant aider à protéger tant sur le plan physique que psychologique les jeunes Canadiens qui, pour d'autres raisons sur lesquelles la Chambre doit aussi se pencher recherchent à défaut d'autres choses l'évasion peu coûteuse et extrêmement dangereuse de l'intoxication par les vapeurs de solvants.